

Le projet de loi contredit la déclaration faite par le ministre des Finances le 23 octobre, quand il a affirmé qu'il simplifierait notre régime fiscal et qu'il le rendrait plus juste et équitable. De toute évidence, ce n'est pas ce que fait le projet de loi à l'étude.

[Français]

**M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville):** Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots sur le projet de loi à l'étude à la Chambre. C'est une question très importante, c'est une question d'impôt. Nous devons, tout le monde, en tant que Canadiens et Canadiennes, payer des taxes dans ce pays. Malheureusement, les taxes dans ce pays sont plus dures pour les Canadiens qui sont pauvres et pour la classe moyenne. Le projet de loi présentement à l'étude ne va pas du tout améliorer cette situation et ce serait pis avec le projet de loi C-14.

[Traduction]

Je voudrais énumérer un certain nombre des raisons pour lesquelles cela va aggraver la situation du Canadien moyen. Le projet de loi C-14 résulte du budget présenté à la Chambre le 27 février 1986. Il prévoit une augmentation de 1 p. 100 de la taxe de vente. Nous avons actuellement une taxe au niveau du fabricant de 7 p. 100 sur les matériaux de construction ainsi que les services de cablodiffusion et de télévision payante; une taxe de vente de 14 p. 100 sur les boissons alcooliques et le tabac et une taxe de 11 p. 100 sur toutes les autres marchandises taxées. Cette mesure portera de 7 p. 100 à 8 p. 100 la taxe sur les matériaux de construction, de 14 à 15 p. 100 la taxe sur les boissons alcooliques et le tabac et de 11 à 12 p. 100 la taxe sur les autres marchandises. Ces majorations toucheront tous les Canadiens.

Selon nos recherches, la famille moyenne devra déboursier chaque année 150 \$ de plus, sans parler d'une augmentation de 20 \$ de la taxe d'accise. Cela représente une hausse considérable pour les pauvres, les petits salariés, les familles monoparentales et bien d'autres.

Depuis un an ou deux, le gouvernement a modifié radicalement l'orientation de la politique fiscale. Nous avons remarqué qu'au cours des deux dernières années, le parti conservateur a mis davantage sur la taxe de vente et la taxe d'accise que sur l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés pour accroître ses recettes. Par exemple, la hausse de la taxe de vente et de la taxe d'accise lui a rapporté largement deux fois plus que la hausse de l'impôt sur le revenu des particuliers et quatre fois plus que l'impôt sur le revenu des sociétés. La taxe de vente et d'accise rapporte largement deux fois plus que l'impôt sur le revenu des particuliers et quatre fois plus que l'impôt sur les grandes et petites sociétés.

Depuis que le parti conservateur a pris le pouvoir en septembre 1984, chaque famille a dû déboursier, en moyenne, 1 305 \$ de plus au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers, de la taxe de vente et de la taxe d'accise. Je considère comme une famille canadienne moyenne celle qui a un revenu d'environ 35 000 \$ et deux enfants à charge.

[Français]

Monsieur le Président, nous avons maintenant trois augmentations d'impôt. D'abord, c'était lors de la déclaration économique du ministre au mois de novembre 1984, il y avait à ce

moment-là une augmentation de 350 \$ par année pour la famille moyenne au Canada. La deuxième fois, c'était dans le Budget de 1985, il y avait une autre augmentation d'impôt pour la famille moyenne de 325 \$ par année. C'était la deuxième fois que nous avions eu une augmentation de taxe de la part du parti conservateur au Canada. Et la troisième fois, c'était dans le dernier Budget du ministre des Finances (M. Wilson), au mois de février 1986. Il y a eu en ce temps-là une augmentation de taxe de 170 \$ par année pour la famille moyenne au Canada. Monsieur le Président, c'est beaucoup pour la famille moyenne, c'est beaucoup pour la population québécoise, la population de la Saskatchewan, pour la population au Canada.

• (1210)

[Traduction]

Je le répète, le parti conservateur a changé l'orientation de la politique fiscale. Depuis les années 60, les gouvernements qui se sont succédé au pouvoir, y compris celui du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) qui n'a pas duré longtemps, nous avons vu la taxe de vente et d'accise baisser par rapport à l'ensemble des impôts perçus par le gouvernement fédéral. Cette année, cette tendance a été renversée.

L'année dernière, 22,3 p. 100 des recettes fiscales provenaient de la taxe de vente et d'accise. Cette année, cette proportion atteindra 23,2 p. 100.

Il y a trois raisons pour lesquelles je m'inquiète de voir augmenter les taxes de vente et d'accise plutôt que l'impôt sur le revenu des sociétés ou des particuliers. Premièrement, ces taxes constituent des impôts cachés, car elles s'appliquent au prix de base d'une marchandise. Le Canadien moyen ignore qu'il paie une taxe supplémentaire au gouvernement fédéral lorsqu'il achète des biens ou marchandises. C'est un impôt caché contrairement à la taxe de vente provinciale de 4,5 ou 6 p. 100 que chacun peut voir. Dans bien des cas, les Canadiens ignorent totalement qu'ils paient une taxe fédérale.

[Français]

Et le deuxième aspect d'après moi, monsieur le Président, la taxe de vente, la taxe d'accise est une taxe qui n'est pas du tout juste pour les Canadiens, parce que si on achète une télévision, un réfrigérateur, une automobile, ou n'importe quelle chose pour la famille, la même taxe est payée par une personne pauvre, ou une personne ayant un salaire moyen, ou une personne qui est millionnaire. Une taxe d'accise, une taxe de vente n'est pas juste du tout.

Prenons un député ayant une indemnité de 70 000 \$ par année, et un ouvrier ou une ouvrière ayant un salaire de 15 000 \$ ou 25 000 \$ par année, la même taxe est payée pour les mêmes choses. Et monsieur le Président, cela n'est pas juste du tout pour les Canadiens ordinaires, pour les Canadiens et les Canadiennes partout ici au pays.

[Traduction]

Voilà pourquoi aussi cette majoration de la taxe de vente est très injuste.